

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 17

Présents à la séance : 6

Représentés : 1

Date de la 1ère convocation : 22/11/2018

Date de la 2ème convocation : 29/11/2018

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération : 13/12/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCoT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

Séance du Bureau syndical du 3 Décembre 2018

OBJET : Création d'une Commission « Rapprochement du SM du SCoT de l'Aire Gapençaise et du Pays gapençais »

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT ET LE TROIS DECEMBRE

Le Bureau du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni salle Flaud à Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Carmine ROGAZZO, Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce Bureau syndical fait suite au Bureau syndical du 29 novembre 2018, qui n'a pas réuni le quorum.

Membres du Bureau

Présents : Carmine ROGAZZO, Benoit ROUSTANG, Elisabeth CLAUZIER, Maryvonne GRENIER, Claude BOUTRON, Bruno SARRAZIN

Pouvoirs : Roger DIDIER représenté par Claude BOUTRON

Excusés : Roger DIDIER, Jean-François CONTOZ, Yves JAUSSAUD, Christian HUBAUD, Richard ACHIN, Alain DE SANTINI

Autres personnes présentes : M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise, Simon GALLES, chargé de mission en urbanisme

Pour mémoire, le Président rappelle aux membres du bureau l'état d'avancement des discussions concernant le rapprochement du SM SCoT de l'Aire Gapençaise et du Pays Gapençais.

Lors du Bureau du 12 novembre, il a donné lecture du compte rendu de la réunion ayant eu lieu en Préfecture le 5 octobre 2018, ayant réuni les représentants des Intercommunalités membres. Il avait pris acte de la proposition qui était faite de transformer le syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise pour qu'il évolue en une structure unique regroupant les activités du Pays Gapençais et du Syndicat mixte du SCoT gapençais. Cette solution offre le gage de rapidité pour répondre à la situation que connaît aujourd'hui l'association du Pays et assure la pérennité du Schéma de cohérence territoriale approuvé le 13 décembre 2013. Il avait proposé à ce bureau qu'une commission de travail, composée de deux à trois membres issus du Bureau, représentant chaque EPCI membre, soit instaurée pour qu'elle traite de toutes les dimensions liées à cette évolution. Cette démarche serait ensuite présentée lors d'un prochain conseil syndical.

Lors de cette séance, il propose de dresser la liste des personnes membre de ladite commission. Claude BOUTRON fait part de la volonté du Président de l'Agglomération Gap Tallard Durance de reporter la création et la composition de cette commission *sine die*, pour tenir compte d'une nouvelle réunion devant avoir lieu en Préfecture le 6 décembre 2018.

Après débat, les membres du bureau syndical demandent au Président de pouvoir maintenir cette délibération et proposent la création de cette commission de travail

Monsieur le Président met donc au vote la proposition suivante :

Constitution d'une commission composée de 2 à 3 membres, issus du Bureau syndical, représentant les EPCI membre, pour étudier cette évolution du syndicat mixte **dans toutes ses dimensions (Projet de territoire, gouvernance, missions et compétences, coût de fonctionnements, personnels...)**, le cahier des charges de cette réflexion restant **une reprise de l'ensemble des missions et compétences du Pays et du syndicat mixte du SCoT Gapençais au sein de cette structure unique (Leader, Contractualisations financière, SIG, SCoT, Mutualisation et animation)**.

Après délibération, les membres du bureau, présents et représentés, votent à l'unanimité moins deux votes contre et une abstention la proposition du Président et le mandatent pour mettre en œuvre cette décision, par la convocation notamment d'un conseil syndical avant la fin de l'année 2018.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIÉ OU NOTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE À LA DATE DE DÉPÔT EN PRÉFECTURE.

Le Président,
Carminé ROGAZZO

